



Termes de référence de l'Accord-cadre relatif aux services d'audit

1. Ambassade de Suède à Ouagadougou

L'Ambassade de Suède à Ouagadougou dispose d'un large mandat pour promouvoir les relations suédo-burkinabé par le truchement du dialogue politique, de la coopération pour le développement, du commerce et de l'investissement, des échanges culturels, ainsi que des services fournis aux citoyens suédois et étrangers pour les questions relevant de la compétence des autorités suédoises.

Le principal objectif de la coopération entre la Suède et le Burkina Faso est de contribuer à un plus grand respect des droits de l'homme, au développement des capacités institutionnelles, à une capacité de résilience accrue face aux crises et aux catastrophes, à un développement durable sur le plan environnemental et climatique et à l'amélioration des possibilités de la population à subvenir à ses besoins de manière durable.

Pour de plus amples informations, veuillez visiter

<https://www.swedenabroad.se/fr/ambassade/burkina-faso-ouagadougou/>

2. Accord-cadre pour les services d'audit

L'Ambassade de Suède au Burkina Faso a décidé de recruter un prestataire en services d'audit comptable et financier (ci-après dénommé l'Auditeur) pour fournir des services d'audit comptable et financier sur la base d'un accord-cadre. Les types de Missions qu'il sera demandé à l'Auditeur d'entreprendre sont décrits à la section 6 des Termes de référence. La durée de l'Accord est de deux années avec une possibilité de prorogation de deux fois pour une période de douze mois pour chaque prorogation, sans modification des conditions.

L'Accord-cadre présenté ici vise les services d'audit, lorsque l'Ambassade est titulaire du contrat : les accords que la Suède passe avec ses partenaires donnent à l'Ambassade le droit de commanditer des audits spéciaux des activités des partenaires pour lesquelles l'Ambassade est une partie contractante. Le présent Accord-cadre est utilisé pour ces audits. Dans des conditions spéciales, il peut s'agir également d'un audit financier annuel au sein d'une organisation partenaire, mais le titulaire du contrat demeure l'Ambassade.



Par conséquent, l'Accord-cadre présenté ici ne concerne pas les audits annuels que les partenaires eux-mêmes commanditent et dont ils sont les titulaires de contrat : la responsabilité de la vérification de ces opérations chaque année incombe à l'organisation partenaire. Il existe dans les accords un article relatif à la vérification périodique. Un auditeur externe indépendant et qualifié effectue l'audit conformément aux Normes internationales publiées par l'IAASB.¹ Dans ce cas, le partenaire contractuel de la société d'audit n'est pas l'Ambassade. Cependant, l'Ambassade approuve les Termes de référence et la sélection des auditeurs du partenaire.

Il convient de souligner que l'Accord-cadre ne comprend aucune garantie de volume de services nécessaires/fournis.

3. Objectifs

Les principaux objectifs des services d'audit sont indiqués ci-après :

- 1) donner à l'Ambassade de Suède au Burkina Faso la possibilité d'entreprendre différents types de services d'audit et de services connexes, y compris les audits d'assurance financière et hors assurance, les vérifications judiciaires, d'autres services liés à l'audit et les différents types d'audits d'efficacité ;
- 2) aider l'Ambassade et les institutions homologues, les autorités et les organisations à renforcer les capacités internes en matière d'activités d'audit ;

Les fournisseurs doivent être en mesure d'accomplir tous les types de Missions contenues dans le présent appel d'offres.

4. Type de cadre

Un Accord-cadre est mis en place avec au maximum trois cabinets dont la structure est indiquée ci-après :

- pour les Missions d'au maximum 160 heures de travail, une procédure de classement fixe est utilisée ;
- pour les Missions de plus de 160 heures de travail, une procédure de appel d'offres renouvelée est utilisée.

¹ Les normes internationales d'audit et d'assurance



4.1 Procédure de classement fixe

Pour les Missions de 160 heures maximum, l'ordre de classement issu de l'évaluation des offres est valable : le fournisseur classé en première position est le premier appelé. Le fournisseur respectif informe toujours l'Ambassade s'il ne peut fournir le service ou la ressource demandé(e).

La Mission est définie dans des Termes de référence spécifiques pour cette Mission particulière, y compris le niveau de compétences, ainsi que le début et la fin de la Mission.

Si le premier fournisseur ne peut fournir les services demandés, l'Ambassade contacte le deuxième fournisseur dans l'ordre de classement, etc.

4.2 Procédure d'appel d'offres renouvelée

Les Missions de plus de 160 heures sont mises en œuvre par un appel d'offres renouvelé. L'Ambassade envoie une demande de propositions à tous les fournisseurs au titre de l'Accord-cadre. La demande de propositions indique le contexte de la Mission, son objectif, son contenu, les qualifications du consultant recherché, le calendrier, le format de l'établissement de rapports, etc. Chaque fournisseur s'engage à répondre à la demande dans les délais limites définis dans la demande. Chaque fournisseur informe l'Ambassade au cas où il pourrait exister un conflit d'intérêt avec d'autres Missions.

L'Ambassade adjuge la Mission au fournisseur dont la proposition est la plus appropriée selon les critères définis. Le fournisseur se voit adjuger la Mission pourvu qu'il n'existe aucun conflit d'intérêt.

5. Nombre d'audits et conditions de travail

La portée des services à fournir ne peut être définie, car l'Auditeur est censé fournir les services chaque fois que le besoin se fait sentir, dans le cadre des Accords-cadres. Les audits varient en termes de longueur et de complexité et peuvent nécessiter des voyages au Burkina Faso principalement mais de déplacement pourraient être nécessaire à l'extérieur du pays. L'Accord-cadre ne comprend pas et ne garantit pas le volume des services.



6. Portée des travaux

6.1. Missions commanditées par l'Ambassade

Les Missions peuvent comprendre des audits/revues des projets, ainsi que les Sociétés/Organisations/Autorités de mise en œuvre.

Les principaux types de services d'audit suivants peuvent être demandés au titre du présent Accord-cadre :

a) ***Audits financiers, y compris la mission de certification, notamment :***

- vérifier que le rapport financier est fidèle et sincère, par le truchement de procédés de corroboration et de l'examen du système de contrôle interne ;
- faire une déclaration sur le rapport financier conformément aux normes internationales publiées par l'IAASB.

Les Missions communes comprennent les audits annuels relatifs à un programme/projet ou rapport annuel.

Les rapports d'audit doivent toujours être accompagnés d'une lettre de recommandation.

b) ***Les audits financiers/revues/évaluations selon les normes internationales sans assurance, par exemple :***

- les audits/revues/évaluations financiers approfondis selon les « Engagements à réaliser les procédés de vérification convenus concernant l'information financière » (ISRS 4400) ;
- les revues par le consultant, c'est-à-dire l'examen, le cas échéant, des rapports/revues d'auditeurs existants et les rapports/évaluations connexes ;
- les audits de la passation des marchés afin de vérifier si les processus de passation des marchés sont en conformité avec la législation et les accords nationaux, la vérification de la conformité technique et physique et la compétitivité des prix des contrats et l'examen de l'administration et de la gestion des contrats ;
- différents types d'audits de gestion et de contrôle interne afin de vérifier si l'organisation atteint ses objectifs grâce :
 - à une organisation efficace ;
 - à un système fiable d'établissement de rapports ;



- au respect des lois et ordonnances en vigueur.
 - d'autres types de services liés à l'audit
- c) Les *vérifications judiciaires* au cas où il existe des suspicions de corruption et/ou d'autres irrégularités.

d) *Différents types d'audits de l'efficacité :*

- différents types d'évaluation pour savoir si l'organisation a la capacité, les compétences et les ressources pour atteindre ses objectifs ;
- une évaluation de la gestion et du contrôle interne, ainsi qu'une évaluation du processus d'audit s'il est souvent pris en compte ;

Les Missions peuvent comprendre une combinaison des types d'audit/revue susmentionnés.

Les Missions peuvent comprendre soit des évaluations préalables avant un projet de coopération pour le développement planifié, des revues continues pour des projets en cours ou le suivi de projets déjà exécutés ou lorsqu'il existe une suspicion d'irrégularités.

6.2. Renforcement des capacités internes/externes

L'Auditeur peut être invité à assurer la formation ou à donner des conseils au personnel de l'Ambassade, ainsi qu'aux partenaires. Les services consultatifs pour l'élaboration de la conception des Termes de référence pour les audits peuvent également être inclus.

7. Établissement de rapports

Un exemplaire électronique du projet de rapport d'une Mission achevée est soumis à l'Ambassade dans les délais stipulés dans l'appel d'offres.

Le calendrier de rapportage sera fixé de commun accord entre les parties dans l'Ordre de Mission et en fonction de la nature de la mission.

La langue du rapport est le français et/ ou l'anglais, dépendamment des termes de référence de la mission.

Le titulaire de l'Accord-cadre doit disposer des systèmes d'assurance qualité internes nécessaires afin de s'assurer que le rapport soumis à l'Ambassade est en conformité avec les termes de référence convenus pour la Mission.



EMBASSY OF SWEDEN

Ambassade de Suède
Ouagadougou

Terms de référence

6 (6)

UM2022/26025/OUAG

Annexe 1

L'auditeur présente les principales conclusions du rapport au cours d'une réunion avec l'Ambassade et, le cas échéant, avec l'organisation concernée.

A la demande de l'Ambassade, une réunion annuelle est convoquée entre l'Ambassade et l'auditeur.

8. Profil des consultants et exigences professionnelles

Afin d'exécuter les différents types d'audit, le personnel pertinent doit être recruté conformément au l'ordre et Termes de Reference spécifiques pour chaque Mission et à l'Appel d'offres dans le cadre du présent Accord cadre spécifique.

Le document de passation de marché donne des informations plus spécifiques sur les exigences relatives aux consultants.